



# Diplôme d'Université Prep'Avenir

Régime de formation accrédité : FI  FA  FC

## Modalités de contrôle des connaissances 2021 - 2024

- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L613-2 et D613-12 ;
- Vu** le décret 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études accomplies en France ou à l'étranger ;
- Vu** l'article R421-1 du code de justice administrative ;
- Vu** l'arrêté DOF/2021/78/A du 06 juillet 2021 relatif à l'accréditation du diplôme d'université « Prep'Avenir » ;
- Vu** l'avis du conseil académique en date du 24 juin 2021;
- Vu** la décision du conseil d'administration en date du 06 juillet 2021.

Le présent règlement du contrôle des connaissances applique les dispositions des textes précités. Il est publié au plus tard un mois après le début des enseignements par le président de l'université.

## CHAPITRE I – CONDITIONS D’INSCRIPTION AU DIPLOME

### Article 1.1 : Inscription et sélection

Pour s’inscrire au Diplôme d’Université Prep’Avenir, les candidats doivent justifier du Diplôme du Baccalauréat ou d’un diplôme équivalent. **Le recrutement est sélectif** et trois périodes de rentrée sont organisées.

- **Rentrée en septembre : candidatures via Parcoursup**

Cette première rentrée concerne les étudiants recrutés via la plateforme Parcoursup (néo-bacheliers, candidats déjà en formation l’année scolaire n-1 ou en réorientation) et les bacheliers sans affectation qui ont sollicité dès début juillet un accompagnement personnalisé de la CAES.

Une commission pédagogique étudie les dossiers de candidature (projet motivé, connaissances de base et avis du lycée pour les lycéens) et propose éventuellement un entretien pour compléter l’analyse de la candidature.

- **Rentrée en octobre : candidatures via Parcoursup**

Cette deuxième rentrée s’adresse aux bacheliers sans affectation sur Parcoursup ayant saisi la CAES à l’issue de la phase complémentaire.

Les candidatures se font par mail, après proposition de la solution par la CAES. Une commission pédagogique étudie le dossier universitaire du candidat et propose un entretien pour compléter l’analyse de la candidature.

- **Rentrée au 2<sup>nd</sup> semestre : candidatures internes à l’Université pour réorientation**

Cette troisième rentrée est réservée aux étudiants ne souhaitant pas poursuivre leur première année dans la formation dans laquelle ils s’étaient inscrits.

Le groupe complet est prévu pour 25 étudiants.

Une commission pédagogique étudie les lettres de candidature et propose un entretien pour compléter l’analyse de la candidature.

## CHAPITRE II - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

### Article 2.1 : Durée de la formation

Le cursus du Diplôme d’Université Prep’Avenir se déroule sur une année universitaire sur un ou deux semestres. Il a en effet pour particularité une **différenciation des prises en charge pour des objectifs de formation identiques**, ceci selon les caractéristiques des étudiants (cf. article 1.1).

### Article 2.2 : Organisation des enseignements

Le cursus du Diplôme d’Université Prep’Avenir est proposé en formation initiale.

Cette formation est composée d’un **tronc commun d’heures d’enseignement-apprentissage** et d’une **période d’immersion**, qui sont **articulés dans 4 possibilités de parcours**. Au cours de

l'année universitaire, l'étudiant a la possibilité de s'inscrire à une certification (choix dans un panel au regard de son projet de formation et des compétences développées qui valorise des compétences transversales).

- **Un tronc commun (semestres 1 et 2)**

Obligatoire pour tous, le tronc commun d'enseignement-apprentissage (travaux dirigés, entretiens, ateliers) représente 372 heures (hors temps d'immersion) pour les étudiants inscrits dès le 1<sup>er</sup> semestre, et 214 heures pour les étudiants intégrant le DU au 2<sup>nd</sup> semestre (cf. article 1.1).

Les étudiants consolident et développent des compétences transversales et transférables en situations de formation, préprofessionnalisante ou professionnalisante.

A titre d'exemples, ce peuvent être :

- des apprentissages disciplinaires ayant pour finalité l'acquisition ou le renforcement de compétences rédactionnelles ;
- des ateliers pour apprendre à décrire et à analyser son expérience et identifier ses compétences, articulés avec des temps accompagnés de recherche, afin de se projeter dans une voie de formation et des domaines professionnels ;
- des ateliers de créativité, pour s'initier à des processus de résolution de problème et être acteur de collectifs de travail ;
- des ateliers d'expression écrite et orale, pour développer des habiletés communicationnelles et acquérir des méthodes de réflexion, de synthèse et d'exposition ;
- des rencontres d'ouverture professionnelle et culturelle, pour une mise en relation directe avec des acteurs économiques, associatifs et culturels de sa zone de mobilité ;
- des entretiens individuels pour construire un projet professionnel et personnel dans une démarche réflexive, afin d'envisager lucidement et positivement des trajectoires de formation ou professionnelles éventuellement non-linéaires ;
- des projets transversaux pour s'approprier des méthodes de démarche projet, s'informer et communiquer dans un environnement numérique.

- **Des choix d'immersion différenciés au cours du 2<sup>nd</sup> semestre**

Un jury d'orientation permet aux étudiants de se positionner sur un choix d'immersion au second semestre. Complémentairement au tronc commun, 3 choix d'immersion sont proposés aux étudiants.

- **Choix 1 : approfondissement de connaissances disciplinaires**

- Immersion dans l'enseignement supérieur ou un établissement de formation**

- L'étudiant approfondit un groupe de disciplines cohérent avec les études envisagées (CAP, BTS, BUT, licence...) par une immersion de 100 heures maximum dans une ou des formations de l'Université d'Évry ou dans un établissement de formation partenaire de l'Université. (Non proposé pour le ParcoursRéo.)

- **Choix 2 : approfondissement de compétences métiers/monde professionnel**

- Immersion dans une entreprise exerçant une activité économique**

- L'étudiant établit en amont les objectifs pédagogiques du stage, par exemple mettre en pratique des connaissances acquises durant ses années d'études, approfondir sa connaissance du monde de l'entreprise et de ses codes ou anticiper une recherche d'alternance pour l'année scolaire n+1.

Après validation par le responsable pédagogique de la structure d'accueil et du projet, l'université d'Évry établit une convention de stage pour une période maximale de huit semaines.

○ **Choix 3 : engagement bénévole dans une association ou volontariat dans le cadre d'un service civique**

L'étudiant s'investit dans un projet de bénévolat, soit dans une association partenaire de l'Université d'Évry, soit dans une association de son choix. Il s'implique dans des actions solidaires ou de développement durable ancrées sur la réalité de notre monde et porteuses de sens. Après validation par le responsable pédagogique de la structure d'accueil et du projet, l'université d'Évry établit une convention de stage pour une période maximale de 8 semaines.

ou

L'étudiant s'investit dans un projet de volontariat dans le cadre d'un service civique, ce dernier devant débiter concomitamment avec la période de stage.

Passerelle : en fonction de l'évolution de l'étudiant au cours du 2<sup>nd</sup> semestre, des passerelles entre les parcours pourront être envisagées pour la période d'immersion et les modalités de contrôle de connaissances seront adaptées (prise en compte de la réflexion sur le premier parcours choisi).

• **2 temps de rentrée, 4 parcours**

	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>nd</sup> semestre
Parcours 1	Tronc commun 1	Tronc commun 2 + Immersion dans l'enseignement supérieur ou un établissement de formation
Parcours 2	Tronc commun 1	Tronc commun 2 + Immersion dans une entreprise exerçant une activité économique
Parcours 3	Tronc commun 1	Tronc commun 2 + Immersion engagement bénévole ou volontariat
Parcours 4 (Réo.)	<i>Rentrée au 2<sup>nd</sup> semestre</i>	Tronc commun 1 (adapté) + Tronc commun 2 (adapté) + Immersion dans une entreprise exerçant une activité économique ou Immersion engagement bénévole ou volontariat

### Article 2.3 : Structure des enseignements

La numérotation des UE correspond à la maquette réalisée en approche programme et compétences. En fonction des places disponibles et au regard de l'emploi du temps du DU, les étudiants auront la possibilité de s'inscrire à une unité d'enseignement libre (UEL) de l'Université d'Évry. Ces UE libres n'entreront pas en ligne de compte dans l'acquisition du DU.

- **Parcours 1, 2 et 3 – 2 semestres**

Intitulé des <b>Unités d'enseignements (UE)</b> et des <b>éléments constitutifs (EC)</b> <b>SEMESTRE 1</b>		Obligatoire / Optionnel	Volumes horaires		Coeff.	ECTS
Code	Intitulés		TD	Tutorat		
<b>BCC1</b>	<b>ADOPTER UNE POSTURE RÉFLEXIVE POUR CONSTRUIRE UN PARCOURS DE FORMATION CONFRONTÉ AU RÉEL</b>		<b>62,5</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>UE 11</b>	<b>PERCEPTION DE SOI</b>		<b>23,5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
EC 111	Connaissance de soi	Obligatoire	21	2	1	
EC 112	Posture et pratique réflexives 1	Obligatoire	2,5		2	
<b>UE 12</b>	<b>CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL</b>		<b>24</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	
EC121	Connaissance des métiers et formations associées	Obligatoire	15	6	1	
EC122	Rencontres avec des professionnels	Obligatoire	6		1	
EC123	Connaissance des structures professionnelles	Obligatoire	3		1	
<b>UE 13</b>	<b>CONSTRUIRE UN PROJET PROFESSIONNEL ET PERSONNEL</b>		<b>15</b>		<b>4</b>	
EC 131	Évaluation et mise en œuvre d'un plan d'action	Obligatoire	15		4	
<b>BCC2</b>	<b>COMMUNIQUER DANS UN ENVIRONNEMENT DE FORMATION PROFESSIONNALISANT</b>		<b>45</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>UE 21</b>	<b>COMMUNIQUER PAR ÉCRIT DANS UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE</b>		<b>16</b>		<b>5</b>	
EC211	Interagir en ligne pour questionner et transmettre	Obligatoire	4		2	
EC212	Produire et partager des écrits professionnels	Obligatoire	12		3	
<b>UE 22</b>	<b>COMMUNIQUER ORALEMENT POUR INTERAGIR POSITIVEMENT DANS UN GROUPE</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	
EC221	Résolution de problèmes et dialogue	Obligatoire	10	10	2	
<b>UE 23</b>	<b>MAÎTRISER UNE LANGUE SECONDE</b>		<b>19</b>		<b>2</b>	
EC231	Communication en langue anglaise 1	Obligatoire	19		2	
<b>BCC3</b>	<b>FAIRE PREUVE DE PENSÉE CRITIQUE</b>		<b>62</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>UE 31</b>	<b>TRAITER INFORMATIONS ET DONNÉES</b>		<b>35</b>		<b>4</b>	
EC311	Recevoir, collecter et évaluer l'information	Obligatoire	15		2	
EC312	Trier, hiérarchiser et analyser des données	Obligatoire	20		2	
<b>UE 32</b>	<b>DÉVELOPPER DES STRATÉGIES D'ÉCRITURE</b>		<b>27</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	
EC321	Rédiger et argumenter	Obligatoire	12	10	3	
EC322	Data visualisation et narration	Obligatoire	15		3	
<b>BCC4</b>	<b>MOBILISER DES RESSOURCES ET MÉTHODES POUR ÊTRE ACTEUR DE SA FORMATION</b>				<b>1</b>	<b>1</b>
<b>UE 42</b>	<b>IMMERSION</b>				<b>1</b>	
EC412	Cours disciplinaires niveau Bac+1	Optionnel choix d'une EC sur les 2	10		1	
EC422	Immersion dans une entreprise exerçant une activité économique		1 ou 2 sem.		1	
<b>TOTAUX</b>			<b>169,5</b> hors immersion	<b>28</b> hors immersion	<b>30</b>	<b>30</b>

Intitulé des Unités d'enseignements (UE) et des éléments constitutifs (EC) SEMESTRE 2		Obligatoire / Optionnel	Volumes horaires		Coeff.	ECTS
Code	Intitulés		TD	Tutorat		
<b>BCC1</b>	<b>ADOPTER UNE POSTURE RÉFLEXIVE POUR CONSTRUIRE UN PARCOURS DE FORMATION CONFRONTÉ AU RÉEL</b>		<b>19</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>UE 11</b>	<b>PERCEPTION DE SOI</b>		<b>5,5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	
EC 112	Posture et pratique réflexives 2	Obligatoire	5,5	2	1	
<b>UE 12</b>	<b>CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL</b>		<b>3</b>		<b>1</b>	
EC123	Connaissance des structures professionnelles	Obligatoire	3		1	
<b>UE 13</b>	<b>CONSTRUIRE UN PROJET PROFESSIONNEL ET PERSONNEL</b>		<b>10,5</b>		<b>3</b>	
UE 131	Évaluation et mise en œuvre d'un plan d'action	Obligatoire	10,5		3	
<b>BCC2</b>	<b>COMMUNIQUER DANS UN ENVIRONNEMENT DE FORMATION PROFESSIONNALISANT</b>		<b>37</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>UE 21</b>	<b>COMMUNIQUER PAR ÉCRIT DANS UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE</b>		<b>9</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	
EC211	Interagir en ligne pour questionner et transmettre	Obligatoire	1	10	1	
EC212	Produire et partager des écrits professionnels	Obligatoire	8		3	
<b>UE 22</b>	<b>COMMUNIQUER ORALEMENT POUR INTERAGIR POSITIVEMENT DANS UN GROUPE</b>		<b>10</b>		<b>2</b>	
EC222	Techniques d'expression orale	Obligatoire	10		2	
<b>UE 23</b>	<b>MAÎTRISER UNE LANGUE SECONDE</b>		<b>18</b>		<b>2</b>	
EC231	Communication en langue anglaise 2	Obligatoire	18		2	
<b>BCC3</b>	<b>FAIRE PREUVE DE PENSÉE CRITIQUE</b>		<b>16,5</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>UE 31</b>	<b>TRAITER INFORMATIONS ET DONNÉES</b>		<b>3,5</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	
EC311	Recevoir, collecter et évaluer l'information	Obligatoire	3,5	3	1	
<b>UE 32</b>	<b>DÉVELOPPER DES STRATÉGIES D'ÉCRITURE</b>		<b>13</b>		<b>4</b>	
EC321	Rédiger et argumenter	Obligatoire	13		4	
<b>BCC4</b>	<b>MOBILISER DES RESSOURCES ET MÉTHODES POUR ÊTRE ACTEUR DE SA FORMATION</b>		<b>40</b>	<b>37</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
<b>UE 41</b>	<b>METTRE EN OEUVRE UNE DÉMARCHÉ DE PROJET</b>		<b>40</b>	<b>37</b>	<b>6</b>	
EC411	Projet créatif thématique	Obligatoire	18	18	3	
EC412	Projet d'apprentissage autodirigé	Obligatoire	22	19	3	
<b>UE 42</b>	<b>IMMERSION</b>				<b>6</b>	
EC412	Cours disciplinaires niveau Bac+1 (le volume horaire pourra dépendre du parcours et des formations visées / maxi 100 h)	Obligatoire pour le parcours « Approfondissement de connaissances disciplinaires »	1 semestre		6	
EC422	Immersion dans une entreprise exerçant une activité économique	Obligatoire pour le parcours « intégration dans le monde des entreprises »	7 ou 8 sem.		6	
EC423	Engagement (le volume horaire pourra dépendre du parcours et des formations visées)	Obligatoire dans le parcours « intégration dans le monde associatif »	7 ou 8 sem.		6	
<b>TOTAUX</b>			<b>112,5</b> hors	<b>52</b> hors	<b>30</b>	<b>30</b>

		immersion	immersion		
--	--	-----------	-----------	--	--

- **Parcours 4 – 1 semestre**

Intitulé des <b>Unités d'enseignements (UE)</b> et des <b>éléments constitutifs (EC)</b> <b>SEMESTRE 2</b>		Obligatoire / Optionnel	Volumes horaires		Coeff.	ECTS
Code	Intitulés		TD	Tutorat		
<b>BCC1</b>	<b>CONSTRUCTION DU PARCOURS</b>		<b>82</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>UE 11</b>	<b>CONNAISSANCE DE SOI ET POSTURE RÉFLEXIVE</b>		<b>21</b>		<b>1</b>	
<b>UE 12</b>	<b>CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL</b>		<b>18</b>		<b>1</b>	
EC121	Connaissance de l'entreprise, identification des flux	Obligatoire	9		1	
EC122	Découverte des métiers, marché de l'emploi	Obligatoire	9		1	
<b>UE 13</b>	<b>VALIDITÉ ET FAISABILITÉ DU PROJET</b>		<b>25</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	
EC131	Confrontation du projet à la réalité (recherche de stage, enquête métier, préparer son mémoire, soutenance ...)	Obligatoire	25	3	1	
EC132	Immersion dans une entreprise exerçant une activité économique (Stage)	Obligatoire au choix	4 ou 6 sem.		1	
EC133	Immersion sur une mission d'engagement (Stage)	Obligatoire au choix	4 ou 6 sem.		1	
<b>UE 14</b>	<b>VALORISATION DE SOI</b>		<b>18</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	
EC141	Techniques de recherche d'emploi (CV, LM ...)	Obligatoire	12	3	1	
EC142	Gestion de son identité professionnelles, réseaux	Obligatoire	6		1	
<b>BCC2</b>	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>		<b>132</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>UE 21</b>	<b>CULTURE NUMÉRIQUE</b>		<b>24</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	
EC211	Travail dans un environnement numérique évolutif	Obligatoire	3		1	
EC212	Pratique de logiciels de bureautique (préparation au PIX)	Obligatoire	21	10	1	
<b>UE 22</b>	<b>FORMALISATION, CULTURE ET COMMUNICATION</b>		<b>45</b>		<b>1</b>	
EC221	Techniques d'expression orale	Obligatoire	10		1	
EC222	Réception, évaluation et analyse de l'information	Obligatoire	9		1	
EC223	Argumentation écrite	Obligatoire	9		1	
EC224	Orthographe	Obligatoire	15		1	
EC225	Préparation au PIX BU	Obligatoire	2		1	
<b>UE 23</b>	<b>MAÎTRISER UNE LANGUE SECONDE</b>		<b>24</b>		<b>1</b>	
EC231	Communication en langue anglaise	Obligatoire	24		1	
<b>UE 24</b>	<b>RENFORCEMENT EN SCIENCES</b>		<b>15</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	
EC241	Mathématiques	Obligatoire au choix	15	9	1	
EC241	Sciences humaines	Obligatoire au choix	15	9	1	
<b>UE 25</b>	<b>GESTION DE PROJET</b>		<b>24</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	
EC251	Méthodologie de projet	Obligatoire	6		1	
EC251	Projet créatif	Obligatoire	18	18	1	
<b>TOTAUX</b>			<b>214</b>	<b>43</b>		

		hors immersion	hors immersion		
--	--	----------------	----------------	--	--

• **Thématiques communes Parcours Prep'Avenir (1, 2 et 3) / Parcours Réo (4)**

EC 111 Connaissance de soi	21 h
EC 121 Connaissance des métiers et formations associées	15 h
EC123 Connaissance des structures professionnelles	3 h
EC 131 Évaluation et mise en œuvre d'un plan d'action	15 h
EC 212 Produire et partager des écrits professionnels	12 h
EC 221 Résolution de problèmes et dialogue	10 h
EC 222 Techniques d'expression orale	10 h
EC232 Communication en langue anglaise	18 h
EC 311 Recevoir, collecter et évaluer l'information : formation Pix (Bibliothèque Universitaire + Conférence Fake News)	3,5 h
EC 321 Rédiger et argumenter (en construction autour d'ecri+)	
EC 322 Data visualisation et narration	
EC 411 Projet créatif thématique : choix obligatoire dans un panel de propositions (ex : développement durable, entrepreneuriat, création numérique)	18 h
EC 412 Projet d'apprentissage autodirigé : choix personnel ou accompagné	18 h
Certifications proposées : Pix, ecri+	
Bénéfice collectif établissement (accès gratuit ressources ecri+ et expérimentation de la certification)	

## CHAPITRE III : CONTROLE DES CONNAISSANCES

### Article 3.1 : Organisation du contrôle des connaissances

Les évaluations de ce Diplôme se feront principalement sur la base d'un contrôle continu intégral pour tous les parcours.

Pour les parcours en lien avec le monde de l'entreprise ou l'engagement (parcours 2 et 3), la période d'immersion sera sanctionnée par la rédaction un rapport écrit et d'une soutenance orale. La note de l'UE immersion sera composée de la note du rapport pour 50% et de la note de l'oral pour 50% également.

Pour le parcours en lien avec la poursuite en études supérieures (parcours 1), la période d'immersion sera validée par le passage des évaluations associées aux enseignements suivis par les étudiants.

## **Article 3.2 : compensation, validation, capitalisation et conservation des UE**

### **3.2.1 – Compensation**

#### **Parcours 1,2 et 3 (2 semestres)**

- La compensation s'effectue à quatre niveaux :
  - o au sein des UE ;
  - o au sein des BCC ;
  - o entre les BCC d'un même semestre ;
  - o entre les semestres.
- Les compensations s'effectuent proportionnellement aux coefficients affectés aux EC, UE et BCC.
  
- **Compensation à l'intérieur d'une UE**  
Les EC (éléments constitutifs) se compensent à l'intérieur d'une même UE sans note éliminatoire.
  
- **Compensation à l'intérieur d'un BCC**  
Les UE se compensent à l'intérieur d'un même BCC sans note éliminatoire.
  
- **Compensation entre les BCC d'un même semestre**  
Les BCC sont compensants et compensables sans note éliminatoire.
  
- **Compensation entre les semestres**  
Les deux semestres se compensent sans note éliminatoire.

#### **Parcours 4 – Réo. (1 semestre)**

- La compensation s'effectue à deux niveaux :
  - o au sein des UE ;
  - o au sein des BCC ;
  
- **Compensation à l'intérieur d'une UE**  
Les EC (éléments constitutifs) se compensent à l'intérieur d'une même UE sans note éliminatoire, sauf l'UE 13 composée des EC « Stage » (EC132 et EC133) pour lesquels une note minimale de 10/20 est attendue.
  
- **Compensation à l'intérieur d'un BCC**  
Les UE se compensent à l'intérieur d'un même BCC sans note éliminatoire, sauf pour le BCC1 composé de l'UE 13 pour laquelle une note minimale de 10/20 est attendue.

### **3.2.2 – Validation (parcours 1, 2, 3 et 4)**

#### **La validation d'une UE est effective :**

- si l'étudiant y a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20,
- ou par application des règles de compensation au semestre et / ou à l'année.

#### **La validation d'un BCC est effective :**

- si la moyenne obtenue au BCC est supérieure ou égale à 10/20

- ou par application des règles de compensation au semestre et / ou à l'année.

**La validation d'un semestre est effective :**

- si la moyenne obtenue est supérieure ou égale à 10/20
- ou par application des règles de compensation à l'année

**La validation d'une année (parcours 1, 2 et 3) est effective** si la moyenne obtenue est supérieure ou égale à 10/20.

**3.2.3 Capitalisation (parcours 1, 2 et 3)**

Les blocs de connaissances et de compétences validés sont capitalisables.

**3.2.4 - Conservation**

- Les notes obtenues aux enseignements (EC), aux UE et UE d'immersion sont conservées pour une durée d'un an (hors Parcours 4 - Réo).
- Les notes obtenues aux blocs de connaissances et de compétences sont conservées à vie (hors parcours 4 – Réo).

**Article 3.3 : Présence aux séances d'enseignement et aux examens**

**3.3.1 - Présence aux séances d'enseignement**

- La présence à tous les enseignements (TD, rencontres, ateliers) est obligatoire.
- Toute absence devra :
  - o dans la mesure du possible être signalée le jour même par mail au secrétariat pédagogique et au(x) formateur(s) concernés ;
  - o faire l'objet d'un justificatif écrit, par exemple un certificat médical, qui devra être déposé auprès du secrétariat pédagogique dans un délai de huit jours ouvrés après l'absence. La validité du justificatif sera évaluée par le responsable de formation ;
- Ce justificatif écrit devra être également présenté au(x) formateur(s) concerné(s) à la première heure de cours de la même matière, au retour de l'étudiant.
- Toute absence non justifiée à plus de deux séances d'une même matière donnera lieu à une convocation par le responsable pédagogique.

**3.3.2 - Présence aux examens**

L'absence non justifiée à une évaluation entraîne une défaillance.

**CHAPITRE IV : L'ORGANISATION DE L'ÉVALUATION DES APPRENANTS**

**Article 4.1 : sessions**

L'évaluation des enseignements étant réalisée sous la forme de contrôle continu intégral pour chaque enseignement, il n'y a qu'une seule session d'examen.

Toutefois, une seconde chance sera proposée à tout étudiant qui n'a pas réussi une évaluation de contrôle continu ou en cas d'absence **dûment justifiée** à une épreuve du contrôle continu (régime spécial d'études, empêchement subi et grave...).

La seconde chance doit obligatoirement impliquer un travail supplémentaire de l'étudiant de niveau équivalent à celui fourni lors des évaluations initiales et de durée cohérente avec les attentes.

## **Article 4.2 : Convocation aux examens**

Dans le cadre du contrôle continu intégral, les dates des différentes évaluations sont communiquées par chaque enseignant, en début de semestre ou en début d'enseignement.

# **CHAPITRE V – ADMISSION**

## **Article 5.1 : Composition et fonctionnement du jury d'admission**

Le Président de l'Université désigne, par arrêté et pour chaque formation habilitée, le Président et les membres du jury final d'admission.

Pour siéger valablement, le jury devra comprendre au moins trois membres, dont au moins un enseignant-chercheur.

La composition du jury sera affichée au moins 15 jours avant le début des épreuves.

Le jury d'admission déclare admis tout étudiant qui remplit les conditions définies aux articles précédents du présent règlement. Le jury étudie les cas ne satisfaisant pas à ces articles et propose d'éventuels redoublements ou rattrapage de projets ou de « période d'immersion ».

Le jury demeure souverain dans ses décisions qui ont un caractère définitif.

Le jury exerce sa mission et prend les décisions qui lui incombent en toute souveraineté, tout en demeurant lié par les textes qui régissent l'organisation et le déroulement des épreuves.

Le jury a une compétence collégiale et ses décisions le sont autant. En cas de désaccord à l'intérieur du jury, la décision est prise à la majorité des membres composant le jury.

Au terme de la délibération, les membres du jury présents émargent le procès-verbal de délibération.

## **Article 5.2 : Admission**

Le jury siège à la fin des évaluations. Un étudiant est déclaré admis s'il remplit les conditions définies aux articles 3.1 et 3.2 du présent règlement.

## **Article 5.3 : Mentions**

Une mention au Diplôme d'Université Prep'Avenir est délivrée à l'étudiant ayant obtenu comme moyenne générale :

Mention <b>Assez Bien</b>	Une note égale ou supérieure à <b>12/20</b>
Mention <b>Bien</b>	Une note égale ou supérieure à <b>14/20</b>
Mention <b>Très Bien</b>	Une note égale ou supérieure à <b>16/20</b>

### **Article 5.4 : Communication des notes et des copies**

Après la proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes.

Cependant, dans le cadre des échanges pédagogiques, les enseignants peuvent informer les étudiants des notes obtenues et leur permettre de consulter leur copie. Cette information n'a aucun caractère officiel et ne pourra être retenue pour d'éventuels recours.

Parcours 4- Réo (S2) : Une annexe descriptive de l'ensemble des compétences acquises durant le diplôme sera établie et disponible pour les étudiants. Pour les étudiants n'ayant pas validé la totalité du diplôme, une certification des compétences acquises leur sera délivrée sur demande.

### **Article 5.5 : Dispositions contentieuses**

Toute contestation devra faire l'objet d'une correspondance déposée auprès du Président du jury ou du responsable de la formation dans les meilleurs délais, sachant que toute contestation devant le juge administratif doit être formulée dans un délai maximal de 2 mois francs après sa notification (art. R. 421-1 du Code de justice administrative).

Le délai de deux mois francs commence à courir le lendemain de la notification de la décision à son destinataire pour s'achever deux mois plus tard.

Au-delà de ce délai, le recours sera jugé comme irrecevable car tardif. La décision administrative sera alors considérée comme définitive, c'est-à-dire qu'elle ne sera plus susceptible de recours.